



Monsieur le Président,

36 650 agents des Finances étaient en grève le 22 mars pour défendre leurs missions et leur statut.

Le mépris, la dénégation, car c'est bien de cela dont il s'agit, du ministre de l'Économie et des finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics à l'égard des représentants du personnel et donc de celles et ceux que nous représentons sont caractérisées !

Leur refus d'accepter un débat contradictoire avec les fédérations représentatives, leur absence de réponse aux propositions de rencontres formulées par diverses intersyndicales directionnelles, en sont la marque.

A la DGFIP comme ailleurs, CAP 2022 reste la feuille de route, présage d'une accélération des privatisations et abandons de missions dans tous les secteurs .

Le 22 mars au matin, des agents des Finances publiques de la DRFiP 35 sont venus vous remettre une motion précisant leurs revendications. En votre absence, cette motion a été remise à Madame Lopez, directrice du pôle gestion publique.

Ils étaient en grève, comme 36 650 agents des finances publiques le 22 mars en France métropolitaine et en Outre-mer, à l'appel de l'ensemble de leurs organisations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT.

Avant de rejoindre le cortège de la manifestation Fonction publique, ils souhaitent réaffirmer avec force les revendications et vous demandaient de les faire remonter auprès de la Direction Générale, à Bercy et auprès du Ministère, d'où partait la manifestation des fonctionnaires en grève, qui a convergé avec le cortège des cheminots et des électriciens et gaziers, en lutte pour la défense de leur statut et du service public, contre les privatisations.

La journée de grève et de manifestations du 22 mars a été massivement suivie : près de 40% de grévistes à la DGFIP, 33,56% pour l'ensemble du ministère. 35 % de grévistes à la DRFiP 35, près de 500 collègues, soit une centaine de grévistes de plus que le 10 octobre 2017, 18 postes ou services fermés au public (SIP-SIE Montfort, SIE Redon, SDE, SIE Rennes est, accueil Magenta, CDIF, SIE, SIP et SPF Saint- Malo, Antrain, Liffré, Montauban, Montfort collectivités, Plélan, TPM Rennes, Saint- Aubin, TCA, Tinténiac),

Cette mobilisation massive exprime le rejet des projets destructeurs de la mission CAP 2022 et l'attachement des agents des Finances Publiques à leurs missions, à leur statut et au service public.

Au plan de la DRFiP 35, pour lequel vous êtes en responsabilité, les agents en grève le 22 mars exigeaient :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, réimplantation des 28 emplois supprimés au titre de 2018 dans la DRFiP 35,
- le maintien des SPF de Redon et Saint Malo, réimplantation des SPF à Fougères et Vitré,
- le maintien du service RH à Rennes,
- l'arrêt des fermetures de trésoreries et réimplantation des 7 trésoreries fermées en moins 3 ans,
- l'arrêt de toutes les fusions de services,

La revendication exprimée dans la pétition initiée par les agents du CFP de St Malo réunis en HMI le 19 mars doit s'appliquer pour l'ensemble des services de la direction: *«tous les départs prévus doivent être compensés intégralement, les postes supprimés réimplantés»*.

A la suite de la journée de grève massive du 22 mars, comme le proposaient les syndicats CGT, Solidaires et FO de la DGFIP, des AG ont été organisées et se sont tenus le 5 avril dernier à Rennes et à St Malo. A cette occasion, les agents réunis à Rennes ont décidé de s'adresser à vous à l'occasion du CTL afin que les revendications suivantes vous soient remises:

- arrêt des suppressions d'emplois, pourvoi des postes vacants ;
- arrêt des restructurations, fusions et fermetures de sites et de services ;
- maintien de toutes les missions et respect de la séparation ordonnateur/comptable ;
- défense de la promotion interne ;
- maintien du statut général et de nos statuts particuliers, non aux nouvelles règles DG en matière de mutation ;
- abandon du prélèvement à la source (PAS) ;
- retrait des projets destructeurs Action publique 2022.

Les agents ont également décidé d'organiser un rassemblement devant le Centre des Finances Publiques de Rennes Magenta vendredi 13 avril à partir de 11h 30, afin d'informer les usagers des dangers du prélèvement à la source.

C'est pourquoi les représentants du personnel CGT, Solidaires et FO Finances publiques 35 rejoindront leurs collègues à partir de 11 h 30.

Vous refusez d'entendre les revendications des agents de la DRFiP35, le maintien de l'ordre du jour de ce CTL le prouve.

Cela explique le refus unanime des organisations syndicales de siéger en première instance.

Comment en effet analyser autrement cet ordre du jour qui comprend:

- les nouvelles réductions d'horaires d'ouverture au public à partir de mai de la trésorerie de Dol (fermerait le mercredi en plus du vendredi), du CFP de Montfort (les mardi et jeudi après-midi en plus du mercredi et du vendredi après-midi), la fermeture de la DRFiP elle-même au public les mercredi après-midi et vendredi après-midi (malgré l'affluence permanente des usagers à cet accueil qui sera trop concentrée si vous fermez 2 demi-journées par semaine)

- les conditions de réinstallation dans des locaux de surface très réduite de la trésorerie IVA et du CGSR,

- le déploiement des CSRH vers Saint Briec pour le suivi des payes des agents d'Ille et Vilaine qui éloigneront les agents du gestionnaire de leur paye, gâchant au passage la technicité des collègues de ce service.

Vous allez solliciter l'avis des élus en CTL sur le déploiement de SIRHIUS et la nouvelle organisation des Ressources Humaines à la DGFIP. Encore de nouvelles sources d'inquiétude pour les agents.

En effet, l'application SIRHIUS qui va remplacer AGORA d'ici la fin du mois de mai, et, déjà déployée dans d'autres administrations de notre ministère, n'a pas du tout rencontré l'adhésion de ses utilisateurs. Bien au contraire, que ce soit le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail Ministériel ou une étude externe d'un cabinet d'expertise, tous sont unanimes pour dénoncer les difficultés rencontrées par les utilisateurs et notamment les délais de réponse de cette nouvelle application. Or, déjà, les agents de nombreux services subissent au quotidien les dysfonctionnements de leurs applicatifs métiers. Ils sont trop souvent confrontés à des situations de stress face à des outils informatiques mal adaptés à l'exigence de leurs missions ainsi qu'aux attentes des contribuables.

De plus, alors que vous parlez " d'un accompagnement du changement" dans votre document de travail, seules une e-formation, à destination des agents et une autre à destination des chefs de service, seront mises en place. Mais peut-on sérieusement parler d'accompagnement" en matière d'e-formation?! Non !

En fait, à l'heure où les agents rencontrent de graves difficultés dans l'exercice de leurs missions, auxquelles peuvent s'ajouter des situations personnelles compliquées voir dramatiques, la DGFIP va "déshumaniser" ses ressources humaines !

Ainsi, en janvier 2019, seront mis en place, 10 centres de services de ressources humaines (CSRH), en charge de la gestion du dossier administratif des agents et de la pré-liquidation de la paye, prestataire de service des services RH de chaque direction et sans lien direct avec les agents et un Service d'Information aux agents (SIA) à compétence nationale. Les agents devront contacter, par mail ou par téléphone le SIA, implanté à MELUN (77), leur unique interlocuteur pour toutes les questions RH sur la gestion administrative et la paye. Un mauvais sentiment de déjà vu pour les agents, comme après la refonte de l'assistance informatique à la DGFIP.

Mais que devient le service de ressources humaines implanté dans chaque direction dans cette nouvelle organisation !! Il se réduit comme peau de chagrin...mais pas ses compétences, qui elles, continueront d'être conséquentes. Comment les services RH de la DRFiP 35 pourront-ils conserver leur rôle de "proximité" auprès des agents et des chefs de service avec un effectif réduit à 5 personnes (1AFIPA, 1 IDIV, 2A et 1 B)?!!

De plus, vous ne faites état d'aucune information sur le devenir précis du Service Liaison Rémunération, pourtant également impacté par cette réorganisation.

Là où vous parlez d'une organisation rénovée, nous voyons très clairement un démantèlement des services des ressources humaines de la DGFIP, qui préfigure l'inter-dématérialisation programmée d'une mission essentielle.

➤ la mise en place d'un troisième SFACT (le 4ème étant déjà annoncé), nouvelle remise en cause du principe républicain de séparation ordonnateur-comptable, que vous avez installé avant d'avoir recueilli l'avis du CTL,

➤ Le bilan de la campagne IR 2017 pour la DRFiP 35 fait apparaître les éléments suivants :
« Dans les SIP : 55 124 usagers ont été reçus en 2017 dans les SIP contre 50 396 en 2016 soit une hausse de + 9 % par rapport à 2016. Au global, on constate une augmentation de 7 % de l'accueil physique sur le département (69 414 en 2017 contre 65 062 en 2016). Sur la période d'avril à juin 2017, les services (SIP et trésoreries) ont reçu 9 462 courriels via E contact contre 6 258 en 2016 soit une augmentation de 51 %. »

Ces éléments sont à souligner lorsqu'on évoque la campagne IR 2018, dont le principal objet pour la DRFiP est « la poursuite de la généralisation de la déclaration en ligne », le document présentant la campagne IR 2018 précise :

« Au niveau du département d'Ille et Vilaine, 329.262 foyers ont déclaré en ligne sur un total de 557375 foyers, soit 59,1 % en 2017. Malgré ces bons résultats, le passage à la déclaration en ligne devient plus difficile au fur et à mesure qu'il concerne les usagers ayant un revenu fiscal de référence (RFR) plus faible. »

Pour la DRFiP et la DG, l'enjeu essentiel de la campagne IR 2018 est celui là, n'hésitant pas à évoquer l'arsenal répressif mis en place par le gouvernement avec :

« l'article 76 de la loi de finances 2016 précise que le non-respect de l'obligation de déclarer en ligne entraîne l'application d'une amende forfaitaire de 15 € par déclaration ou annexe à compter de la deuxième année au cours de laquelle un manquement est constaté. Cette amende pourrait donc être appliquée en 2018 en cas de manquement à l'obligation de déclarer en ligne

pour les RFR supérieurs à 15000 €».

Tel est le contexte de cette campagne IR 2018, avec un calendrier extrêmement serré, un contexte largement aggravé par le calendrier de mise en œuvre du prélèvement à la source, réforme complexe dont chacun entrevoit les conséquences avec le risque de l'accident industriel de masse qui se précise. Les questions ne vont pas manquer dès la campagne, avec l'apparition des taux d'imposition, autant éléments qui font redouter le pire dans les services d'accueils, au téléphone, dans les SIP et les trésoreries. Si on ajoute à cela les bugs informatiques dont sont victimes les services sans cesse, les bugs liés à la déclaration pré-remplie au plan national dont la presse s'est faite l'écho, avec des centaines de milliers d'exemplaires erronés, la DG et la Direction locale prennent la lourde et grave responsabilité de plonger des services déjà saturés dans le chaos, au mépris des conditions de travail des agents et du service public.

A Rennes, on peut ajouter à ces éléments les conséquences du démantèlement de l'équipe d'accueil dédié avec la mise en œuvre de nouveau protocole d'accueil des particuliers.

Il est urgent que la DG abandonne la mise en place du prélèvement à la source, dont les conséquences pour les agents de la DGFIP et le service public s'annoncent d'ores et déjà catastrophiques.

Les élus au CTL

Rennes, le 13 avril 2018